



# COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

---

Paris, le 28 mai 2020

## **Récapitulatif des préconisations du groupe de travail « Jeunesse et vie associative »**

### **1) Prendre en compte la spécificité du secteur associatif**

- Permettre aux associations non employeuses de bénéficier du report de charge et de l'accès aux fonds d'aide régionaux
- Encourager les associations représentant les collectivités locales à signer une charte, afin d'inciter l'ensemble des collectivités à maintenir le versement des subventions promises si l'activité ne peut pas avoir lieu du fait de la crise sanitaire de Covid-19
- Réévaluer le FDVA dont les montants versés aux associations restent inférieurs à ceux précédemment alloués *via* la réserve parlementaire
- Mettre en place un fonds de soutien interministériel pour les associations en grande difficulté financière

### **2) Se donner les moyens de redynamiser les colonies de vacances**

- Inclure dans le plan de soutien au tourisme le secteur du tourisme associatif et prendre en compte ses caractéristiques
- Indiquer rapidement aux professionnels du secteur les conditions sanitaires à respecter pour l'organisation des séjours de mineurs cet été

### **3) Préparer l'immédiat après-crise**

- Donner la possibilité juridique et les moyens budgétaires d'étendre de plusieurs semaines les contrats des jeunes en service civique qui le demandent, afin de permettre aux structures, en l'absence d'autres alternatives, de disposer de jeunes déjà formés, pour répondre aux besoins immédiats à la sortie du confinement
- Reporter, en raison des difficultés d'organisation nées de la crise de Covid-19, l'élargissement à l'ensemble des départements de l'expérimentation du SNU à 2021 et réallouer tout ou partie du budget dédié au service civique
- Augmenter les moyens budgétaires du service civique en 2021 afin de pouvoir proposer un plus grand nombre de missions pour redonner confiance aux jeunes décrocheurs du système scolaire ou en difficulté d'insertion professionnelle en raison de la crise de Covid-19
- Récréer pour une période transitoire des emplois aidés réservés au secteur associatif

### **4) Tirer tous les enseignements de la crise**

- Intégrer dans les contrats des jeunes en service civique la possibilité de les transférer - avec leurs accords - sur une mission urgente en cas de besoin
- Renforcer l'accompagnement des associations dans l'accueil de nouveaux bénévoles
- Encourager le développement du service civique en zone rurale, en tirant pleinement profit des outils numériques pour le suivi et l'encadrement du jeune
- Renforcer la reconnaissance de la nation envers l'engagement citoyen